

SESSION 2008

## Concours de recrutement des personnels de direction de première classe et de deuxième classe

**Epreuve** : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Durée : 4 heures  
Coefficient : 1

Ce sujet contient 14 pages numérotées de 1 à 14, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*
- *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.*

SESSION 2008

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DES PERSONNELS DE DIRECTION**

Épreuve écrite

DURÉE : 4 heures

**SUJET**

Le collège X, dont vous êtes principal(e), est implanté dans l'un des dix quartiers désignés prioritaires dans un contrat de ville 2002-2008. L'agglomération compte près de 300 000 habitants et fait l'objet d'un projet ambitieux visant à favoriser une plus grande mixité sociale, notamment par la disparition de grands ensembles et l'implantation d'une vaste zone pavillonnaire en accession à la propriété.

En l'état, la situation socio-économique du quartier est très défavorisée et de nombreuses familles sont en situation précaire. 57 % des élèves du collège X bénéficient d'une bourse au taux le plus élevé.

Situé en zone d'éducation prioritaire, le collège est, depuis la rentrée 2006, tête d'un réseau ambition réussite (RAR) associant trois écoles élémentaires et trois écoles maternelles. Seul dans le département, ce RAR est le plus petit des cinq que compte l'académie.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, 20 demandes de dérogation à destination d'autres collèges ont été déposées à l'inspection académique pour la rentrée 2007 sur les 65 élèves scolarisés dans les CM 2 des écoles du secteur du collège (4 à 6 demandes les autres années).

***Très engagés au plan pédagogique, les enseignants du collège s'inquiètent de l'avenir de celui-ci et vous demandent d'intervenir sur ce point lors du prochain conseil d'administration, notamment en exposant les éléments que vous présenterez aux parents des élèves des écoles élémentaires concernés afin de conforter leur choix pour le collège X.***

***Vous rédigerez une lettre adressée à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) pour l'informer des craintes des enseignants du collège et vous y joindrez le projet de l'intervention que vous prévoyez de faire devant le conseil d'administration contenant en particulier les arguments que vous présenterez dans les écoles dont les élèves ont vocation à entrer en 6<sup>ème</sup> au collège.***

Le dossier est composé de 6 annexes paginées de 2 à 14 :

- Annexe 1 : Extraits du tableau de bord du collège (p. 2 à p.3)
- Annexe 2 : Extraits du procès verbal du conseil d'administration du 8 février 2007 (p.4)
- Annexe 3 : Diagnostic du réseau « ambition réussite X » (p. 5 à p. 6)
- Annexe 4 : Principaux éléments constitutifs du projet « ambition réussite » 2006-2011 (p.7 à p.9)
- Annexe 5 : Extraits du contrat de réussite signé le 30 novembre 2006 (p. 10 à p. 11)
- Annexe 6 : Extraits de la note de suivi des réseaux « ambition réussite » de l'académie Y produite par l'IGEN et l'IGAENR – février 2007 (p. 12 à p. 14)

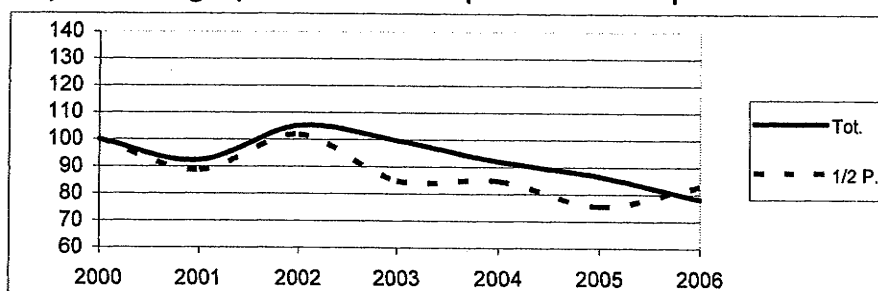
## ANNEXE 1 : Extraits du tableau de bord du collège

Evolution des effectifs de 2000 à 2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Total	354	327	372	353	326	307	277
½ Pens.	53	47	54	45	45	40	44
Boursiers		271	300	281	263	250	233
Garçons				193	178	164	142
Filles				160	148	143	135

SEGPA	77
U.P.I.	
Cl. Non francophones	
Classes Relais	
Ateliers Relais	

En pourcentages, évolutions comparées des ½ pensionnaires et du total des élèves



Collège X	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Effectif 6 <sup>e</sup>	76	58	82	67	55	57	46
Effectif 5 <sup>e</sup>	63	74	66	69	57	52	57
Effectif 4 <sup>e</sup>	59	59	75	57	60	48	45
Dont dispositif A.S.		11	14	10	9	10	9
Effectif 4 <sup>e</sup> AS	14		0	0	0	0	0
Effectif 3 <sup>e</sup>	31	47	43	62	50	66	52
Dont module D.V.P			0	0	0	0	0
Effectif 3 <sup>e</sup> Insertion	15	14	12	0	0	0	0
Eff.SEGPA	96	75	94	98	104	84	77
Dont 3 <sup>ème</sup> SEGPA	29	23	28	28	27	25	20
Eff.autres (C.L.A.. – Classes Relais)			0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>327</b>	<b>372</b>	<b>353</b>	<b>326</b>	<b>307</b>	<b>277</b>
% des eff.3 <sup>e</sup> par rapport aux eff. 6 <sup>e</sup> n-3	50,8	56,0	65,2	81,6	86,2	80,5	77,6

Indicateurs d'entrée

Collège X	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
% entrants 6 <sup>e</sup> retard 1 an et +	42,6	43,5	35,7	37,3	45,8	44,7	nc
% élèves étrangers (entrants 6 <sup>e</sup> )	7,4	2,2	8,6	nc	nc	nc	nc
% CSP défavorisés (entrants 6 <sup>e</sup> )	92,6	91,3	91,4	89,8	83,3	83,0	87,0
Evaluation 6 <sup>e</sup> français : écart taux départemental	-11,5	-8,2	-13,3	-11,7	-17,1	-21,2	-9,0
Evaluation 6 <sup>e</sup> maths : écart taux départemental	-13,2	-12,6	-13,9	-14,4	-18,5	-13,5	-8,3
Nbre d'élèves à moins de 50 % F + M	15	6	18	17	21	22	9
% d'élèves à moins de 50 %	19,7	10,2	22,0	25,8	38,2	40,7	19,6

## Fonctionnement de l'orientation

Collège X	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
<b>Intention des familles (janvier)</b>							
3 <sup>e</sup> / 2 <sup>de</sup> GT	77,4	72,3	68,3	49,2	75,0	61,2	50,0
3 <sup>e</sup> / 2 <sup>de</sup> Pro	9,7	21,3	26,8	45,9	8,3	25,4	42,3
<b>Décision d'orientation (juin)</b>							
3 <sup>e</sup> / 2 <sup>de</sup> GT	66,7	59,6	56,4	44,4	39,1	44,1	52,0
3 <sup>e</sup> / 2 <sup>de</sup> Pro	23,3	38,3	43,6	39,7	39,1	33,9	36,5
Redoublements 6 <sup>e</sup>	19,0	11,5	9,6	14,1	3,2	17,5	2,1
Redoublements 4 <sup>e</sup>	8,8	4,4	8,1	2,1	2,0	4,9	2,2
Redoublements 3 <sup>e</sup>	0,0	2,1	0,0	4,8	15,2	16,7	3,9

Devenir des élèves de 3 <sup>ème</sup> entrés en 2 <sup>de</sup> (devenir année n des 3 <sup>ème</sup> orientés en 2 <sup>de</sup> GT année n - 1)							
Année scolaire	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
sont en 1 <sup>er</sup> l'année suivante	93,3	69,5	58,4	62,1	65,2	45,8	nc
redoublent la seconde	6,7	30,4	33,3	27,6	30,4	50,0	nc
ont été réorientés	0,0	0,0	8,3	3,4	0,0	0,0	nc

Taux d'accès de 6 <sup>e</sup> en 2nd cycle (Ecart taux réel- taux attendu)							
Rentrée	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
2 <sup>de</sup> GT	-5,2	5,7	0,1	2,0	8,0	8,9	nc
2 <sup>de</sup> Pro	7,7	-6,7	-8,1	-3,0	-0,8	-1,3	nc
CAP	4,7	1,9	4,0	2,7	4,5	1,3	nc
2nd cycle	7,2	0,9	-4,0	1,7	11,7	2,5	nc

Session	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux réussite au brevet	53,8	61,4	84,6	46,7	57,8	55,9	62,0*
Ecart à la moyenne départementale Examen	-19,0	-17,2	-10,6	-19,9	-17,7	-21,4	nc
Ecart à la moyenne départementale Contrôle Continu	-31,8	-5,8	-1,0	-8,2	-15,6	-16,0	nc

\* dont 2 mentions Très Bien

### Autres données

Licenciés UNSS	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Effectif	15	23	19	15	29
%	5,47	9,06	5,74	4,87	10,32

Dotation de fonctionnement	2005-2006	2006-2007
Dotation CG	99 350	99 064
Chapitre A1	14 956	14 052

## **ANNEXE 2 : Extraits du procès verbal du conseil d'administration du 8 février 2007**

La DGH pour la rentrée 2007/2008 est de 273 heures soit un H/E de 1,47.

### Explication de la DGH discipline par discipline

M. le principal prend l'exemple du français en 6<sup>ème</sup> :

Soit 10 heures de français pour deux classes donc 5 heures réglementaires par classe.

Il explique ensuite les choix pédagogiques dans le cadre du Réseau Ambition Réussite: 5 heures sont rajoutées en français réparties sur 3 professeurs afin de répondre aux besoins de maîtrise de la langue et dans le respect du socle commun.

Exemple avec le choix de mettre en parallèle les heures de français:

- organisation en fonction des compétences : trois groupes constitués donc trois professeurs

ou

- deux classes en français donc deux professeurs dont l'un pourrait être accompagné du troisième professeur en fonction des projets ou des besoins

Le choix est le même en mathématiques et en anglais pour les sixièmes.

Ce choix se retrouve pour les élèves de quatrième en français et en mathématiques.

Autre exemple au niveau 3<sup>ème</sup> : un bloc de 7 heures se répartit comme suit :

- trois heures en DP3;

- deux heures en anglais pour un projet avec les grandes écoles (ESSTIN, ICN) dans le cadre du pôle d'excellence;

- deux heures répondant aux besoins de suivi des élèves en stage, en lycée professionnel...

Enfin six heures sont données dans le cadre de l'association sportive.

Il reste 3,1 heures non affectées à une discipline, que les enseignants pourront utiliser en soutien sur le niveau 5<sup>ème</sup> si le besoin s'en ressentait, par exemple.

M. le Principal explique qu'à cette DGH s'ajoutent des moyens supplémentaires dans le cadre du Réseau Ambition Réussite soit :

4 professeurs référents au service du réseau

3 assistants pédagogiques

(.....)

Mme E. enseignante, interpelle Monsieur le Principal sur la nécessité de pouvoir mettre en place du soutien en 5<sup>ème</sup> mais aussi en 3<sup>ème</sup> et demande si le volant d'heures non affectées suffira à faire face aux besoins de nos élèves.

M. le Principal lui rappelle que les professeurs peuvent solliciter l'aide des professeurs référents et des assistantes pédagogiques.

(.....)

Mme E. intervient pour souligner l'inquiétude des enseignants quant à la baisse des effectifs et donc à l'existence d'une équipe d'enseignants de plus en plus restreinte, ce qui pourrait nuire à la bonne conduite des projets du Réseau Ambition Réussite.

Mme H., représentante de la commune, intervient pour expliquer la restructuration du quartier et ses incidences sur les effectifs du collège. Elle pense que l'établissement risque de traverser 3 années difficiles.

M.D et Mme E. soulignent l'importance de bénéficier d'heures de concertation pour les professeurs tant pour ce qui concerne la bonne marche des groupes de compétences que des divers projets.

M. le Principal répond qu'il essaiera de placer une heure banalisée dans l'emploi du temps des professeurs.

Il précise également qu'une heure de vie de classe sera prévue pour chaque niveau.

# ANNEXE 3 : Diagnostic du réseau « ambition réussite X »

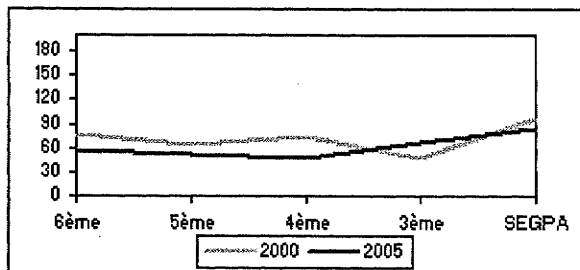
Année scolaire 2005-2006

## COLLEGE X

### ➤ DONNEES SOCIOLOGIQUES

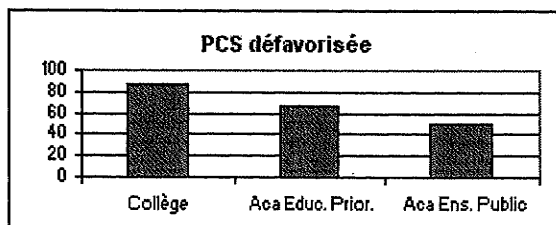
Effectifs	2000	2005	var
6 <sup>ème</sup>	76	57	-19
5 <sup>ème</sup>	63	52	-11
4 <sup>ème</sup>	73	48	-25
3 <sup>ème</sup>	46	66	20
SEGPA	96	84	-12
dont 6 <sup>ème</sup> SEGPA	21	16	-5
	354	307	-47

source : scolarité



Environnement social à l'entrée au collège  
% PCS de 6<sup>ème</sup> y compris SEGPA

	Défavorisée	Favorisée
Collège	87,7	8,2
Aca Educ. Prior.	67,2	16,1
Aca Ens. Public	49,2	27,2



### ➤ INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les taux de retard de 2 ans et plus

	en 6 <sup>ème</sup>	en 3 <sup>ème</sup> G
Collège	7	24,2
Aca Educ. Prioritaire	2,7	4,6
Aca Ens. Public	1,5	3,3

Taux de redoublement

	en 6 <sup>ème</sup>	en 3 <sup>ème</sup> G
Collège	17,5	16,7
Aca Educ. Prioritaire	8,7	5,4
Aca Ens. Public	6,2	4,1

Résultats de l'évaluation 6<sup>ème</sup>

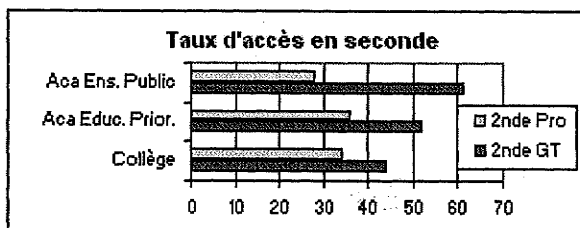
	Français	Maths
Collège	41,6	56,6
Aca Educ. Prioritaire	50,3	60,0
Aca Ens. Public	55,4	65,3

Réussite au brevet des collèges - session 2005

collège :	57,8
Aca Educ. Prioritaire	69,0
Aca Ens. Public	78,7

Taux d'accès de 3<sup>ème</sup> en Seconde

	2nde GT	2nde Pro
Collège	44,0	34,0
Aca Educ. Prior.	52,0	36,0
Aca Ens. Public	61,0	28,0



### ➤ SUIVI DES ELEVES

Devenir des élèves de 3<sup>ème</sup>

en fin de seconde

GT	Redoublants
Collège	50,0
Aca Educ. Prioritaire	18,8
Aca Ens. Public	15,1

élèves concernés: 24

en fin de seconde

professionnelle	Term BEP ou 2 <sup>ème</sup> an. CAP	Réorient.	Autres
Collège	77,3	4,5	18,2
Aca Educ. Prioritaire	85,4	5,8	8,7
Aca Ens. Public	84,2	5,6	10,1

élèves concernés: 22

Source : Scolarité (effectifs) - IA (résultat du brevet au collège) - ICOTEP

## Les personnels du RAR

Le personnel enseignant :

	Effectifs	% en poste depuis plus de 3 ans	% en poste depuis plus de 5 ans	% non titulaires
Primaire	39 équivalents temps plein (47 enseignants)	15,38 %	46,15 %	
Secondaire	35	22,85 %	31 %	2 %

Le personnel non enseignant :

	Ecoles	Collège
CPE		1
Assistants d'éducation	3 (dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme)	2 (pour la surveillance et l'aide aux devoirs)
Surveillants		2
Assistants pédagogiques	7	3
Personnel médico social	Médecin de PMI et médecin scolaire.	1 médecin scolaire 1 assistante sociale à 60% 1 infirmière à 70%
ATOSS		9
CAE	7 (assistance de direction et à l'intégration des enfants handicapés)	3 (assistance au secrétariat, assistance à l'entretien, assistance au CDI)
RASED	2 psychologues, 2 rééducatrices, 2 enseignants d'adaptation.	
COP		1 (320 heures pour l'année)
ATSEM	16	
AVS-CO	1	
AVS I	En fonction des besoins	

Sigles :

- CAE : contrat d'accompagnement à l'emploi
- ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- AVS-CO : assistant d'éducation auxiliaire de vie scolaire (accueil collectif)
- AVS I : auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration des élèves handicapés (accueil individuel)

## **ANNEXE 4 : Principaux éléments constitutifs du projet "ambition réussite" 2006 – 2011**

### **LES POINTS FORTS DU RESEAU AMBITION REUSSITE X**

Des équipes pédagogiques volontaires et fortement impliquées.

- Les équipes éducatives tant du collège que des écoles s'avèrent stables sur le réseau. La très faible proportion de personnel demandant une mutation souligne combien les acteurs sont volontaires et partie prenante de la réussite des élèves du quartier.
- L'implication des enseignants dans leur temps d'enseignement et dans la réalisation des projets pour plus de réussite des élèves est un levier primordial sur lequel devra s'appuyer le RAR pour mener à bien son projet vers la recherche du succès des actions au bénéfice des apprentissages et de l'amélioration des résultats des élèves.
- L'accompagnement des équipes pédagogiques par les différents corps d'inspection concernant la réflexion menée quant aux actions innovantes et/ou expérimentales est un atout prépondérant. Les enseignants sont en effet demandeurs de conseils et de soutien pédagogique pour répondre plus efficacement aux besoins des élèves. Cette démarche doit aussi s'inscrire dans un objectif de valorisation des équipes et de reconnaissance de leur implication.
- Des séquences de formation spécifiques au Réseau Ambition Réussite sont prévues et doivent répondre au plus juste aux nécessités de terrain.
- Des échanges entre les partenaires des cinq Réseaux Ambition Réussite de l'Académie s'effectuent régulièrement afin de mutualiser les réflexions et les pratiques.
- Une culture du partenariat qui existe depuis de nombreuses années avec les collectivités territoriales et les associations du quartier.
- La place des parents et de l'élève sont des préoccupations communes et constantes qui sont au coeur de nos actions. Les multiples démarches auprès des parents pour les associer à la scolarité de leurs enfants seront poursuivies et renforcées.
- Le fort maillage avec les associations et les structures permet une articulation précise et cohérente avec les différents dispositifs existants ou mis en place. Il sera réaffirmé dans ce nouveau projet. Une vigilance toute particulière sera accordée à ce subtil tuilage entre les différents partenaires afin de construire pour les élèves des parcours cohérents, non redondants.
- De nouveaux partenariats seront appelés à se développer dans le cadre de la relance de l'Education Prioritaire. Ainsi les pôles d'excellence verront-ils leur existence prendre de l'envergure, de même que les nouvelles actions issues de projets interministériels (« 100000 étudiants pour 100000 élèves de l'Education Prioritaire » par exemple).

De nouvelles ressources humaines: des assistants pédagogiques et des professeurs expérimentés.

Dix postes d'assistants pédagogiques:

Embauchés sur une base hebdomadaire de dix-sept heures quinze, ils assurent des fonctions d'appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques. Ils sont répartis comme suit sur le Réseau Ambition Réussite X

	Nb d'assistants pédagogiques (AP)	Missions
Collège	3	Appui méthodologique et pédagogique dans la mise en oeuvre des P.P.R.E. Appui méthodologique et pédagogique dans la mise en oeuvre du dispositif F.L.E. Appui méthodologique et pédagogique dans la mise en oeuvre du dispositif S.A.S. Aide à la réalisation de projets.
Ecoles	7	Appui méthodologique et pédagogique dans la mise en oeuvre des études accompagnées Aide à la réalisation de projets Aide à la régulation des difficultés d'ordre éducatif

Quatre postes de professeurs expérimentés :

Ces professeurs sont recrutés sur des missions ciblées et cadrées ; chaque professeur expérimenté est rattaché, pour des besoins fonctionnels, à un établissement particulier (un poste au collège et un poste pour chacun des trois groupes scolaires).

Cette organisation veut ainsi faire apparaître deux caractéristiques fortes :

1. le fonctionnement d'une équipe de réseau agissant dans un esprit conjoint entre le premier et le second degré.
2. une cohérence d'équipe au sein de chaque établissement (collège ou groupe scolaire) en privilégiant un interlocuteur unique pour les actions propres à l'établissement (suivi des P.P.R.E. par exemple).

Les fiches de poste s'établissent ainsi :

Enseignants expérimentés	Missions
1 Poste Collège	Prendre en charge et suivre des élèves notamment dans les dispositifs P.P.R.E. collège, F.L.E., intégration collège/S.E.G.P.A. Gérer administrativement et pédagogiquement ces dispositifs. Accompagner les enseignants. Mutualiser les réflexions et les outils et favoriser leurs échanges. Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du livret de compétences et de suivi du parcours de l'élève. Coordonner les actions. Assurer les liaisons d'équipes (de niveaux, de cycles, inter-cycles, etc...).
3 postes Ecoles	Prendre en charge et suivre des élèves notamment dans les dispositifs P.P.R.E. école Z, coordination de la liaison C.M.2/6ème. Gérer administrativement et pédagogiquement ces dispositifs. Accompagner les enseignants. Mutualiser les réflexions et les outils et favoriser leurs échanges. Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du livret de compétences et de suivi du parcours de l'élève. Coordonner les actions. Assurer les liaisons d'équipes (de niveaux, de cycles, inter-cycles, etc ...).

## LE CHOIX DES AXES DU PROJET

Au regard d'un diagnostic partagé, le comité pédagogique du Réseau Ambition Réussite X entend développer son action autour de grands domaines en résonance avec la nouvelle politique nationale de l'Education Prioritaire. L'accent est porté sur trois grands champs:

- Un champ concernant principalement la maîtrise de la langue et des mathématiques. La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité.
- Un champ d'ouverture et d'enrichissement culturel. La culture ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines et invite à la réflexion sur ses propres opinions, développe un esprit critique.
- Un champ de réflexion sur la citoyenneté et l'autonomie, en partenariat avec les familles, pilier de la construction progressive du projet personnel de chaque élève.

A partir de ces trois grands champs, quatre axes, en relation avec le socle commun, sont établis :

**Axe 1 : Permettre à l'élève**

- > d'accéder à la maîtrise de la langue française à l'oral comme à l'écrit
- > de pratiquer une langue vivante

**Axe 2: Donner à l'élève la culture scientifique nécessaire**

- > à une représentation cohérente du monde
- > à une compréhension de son environnement quotidien

**Axe 3 - Développer et élargir les référents culturels**

**Axe 4: Aider l'élève à**

- > construire une attitude citoyenne, responsable
- > développer son autonomie et sa capacité à prendre des initiatives.

Parallèlement à ces axes, un nouvel élan est donné aux liaisons entre le 1er et le 2nd degré (dans les écoles, dans les groupes scolaires, entre les écoles, entre les écoles et le collège et au sein du collège, entre le collège et les lycées).

		<b>Projet Réseau Ambition Réussite</b>					
		ECOLE PRIMAIRE			COLLEGE		
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle d'adaptation	Cycle central	Cycle d'orientation
<b>BESOINS</b>	transversaux	Prise en charge primo-arrivants			Prise en charge primo-arrivants Prise en charge difficultés multiples suivi et aide individualisés		
	ciblés	Développement du langage <i>Liaison GS/CP</i>		Soutien approfondi <i>Liaison CM2/6<sup>ème</sup></i>	<i>Liaison CM2/6<sup>ème</sup></i>		
<b>REPONSES</b>	transversales	CLIN			Dispositifs FLE et SAS (PERAR et AP)		
	ciblés	Activité collective «oralité» (DRE) Action « Lire et faire lire »		Aide individualisée (Reg. Adapt. et Assistants Illettrisme)	Aide individualisée (AP) Etudes accompagnées (AP)	Décroisement en Français, Maths et Langue	
				PPRE du CE1 à la 5 <sup>ème</sup> (PERAR et AP)		Dispositif AS DP 3h DP 3h Dispositif d'alternance	
	Pôles d'excellence	<i>Liaison GS/CP (PERAR)</i>		<i>Liaison CM2/6<sup>ème</sup> (PERAR)</i>			
		Musique			Chant choral CM2/6 <sup>ème</sup>		
		Sciences			ICN – ESSTIN et tutorat		

Légende :- en gras, les dispositifs ou moyens nouveaux

- AP : assistants pédagogiques
- PERAR : Professeurs expérimentés Réseau Ambition Réussite
- DRE : dispositif de réussite éducative
- CLIN : classe d'initiation
- Reg.Adapt : regroupement d'adaptation (structure ouverte au sein du RASED –réseaux d'aides spécialisées pour élèves en difficultés)
- FLE : Français Langue Etrangère
- SAS : Dispositif d'écoute et de prise en charge des élèves en difficulté de tous ordres
- ICN – ESSTIN : Deux écoles d'enseignement supérieur associées dans le cadre d'une convention au collège .

## ANNEXE 5 : Extraits du contrat de réussite signé le 30 novembre 2006 entre le recteur et le principal du collège

Préambule  
(.....)

### Article 1 : objectifs

Au delà de la mobilisation des moyens de l'établissement pour faire vivre de manière régulière le service public d'éducation, les responsables des écoles et du collège du Réseau Ambition Réussite X, s'engagent sur une période de 4 ans à :

1. améliorer les performances et compétences de l'oral et de l'écrit chez les élèves les plus en difficulté et les résultats attendus aux évaluations nationales
2. réduire le nombre d'élèves décrocheurs

Evolution des indicateurs de performance :

Objectifs	Indicateurs	2005-2006 : résultats*			2005-2006 : écarts*		Objectifs 2009-2010 : réduire les écarts à la moyenne académique de l'enseignement public
		R.A.R. X	Académie Enseignement public	Académie Education prioritaire	A la moyenne académique enseignement public	A la moyenne académique éducation prioritaire	
2	Tx de retard en 6è (2 ans et +)	7	1,5	2,7	5,5	4,3	2,5
2	Tx de redoublement 6è	17,5	6,2	8,7	11,3	8,8	4
2	Tx de redoublement 3è	16,7	4,1	5,4	12,6	11,3	5,5
1	Résultats aux évaluations 6è						
1	Français	41,6	55,4	50,3	13,8	8,7	8
1	Mathématiques	56,6	65,3	60	12,3	7	8
1	Réussite au Brevet	55,9	78,7	69	22,8	13,1	10
2	Tx de passage 3è-2 <sup>nd</sup> e GT	44,0	61	52	17,4	8,4	10
2	Tx de redoublement 2 <sup>nd</sup> e GT	50	15,1	18,8	34,90	31,2	15
2	Tx de passage Terminale BEP	77,3	84,2	85,4	6,9	8,1	3

\* résultats Brevet et orientation en juin 2006

### Article 2 : objectifs opérationnels

Afin d'honorer ses engagements, le Comité Exécutif du réseau a retenu les objectifs opérationnels suivants :

- Permettre à l'élève d'accéder à la maîtrise de la langue française à l'oral comme à l'écrit et de pratiquer une langue vivante
- Donner à l'élève la culture scientifique nécessaire à une représentation cohérente du monde et à une

- compréhension de son environnement quotidien
- Développer et élargir les référents culturels
- Aider l'élève à construire une attitude citoyenne responsable et à développer son autonomie et sa capacité à prendre des initiatives

### Article 3 : programme d'actions et stratégie de mise en oeuvre

Les équipes du réseau ont élaboré un programme d'actions destiné à atteindre les objectifs opérationnels décrits. Sa mise en oeuvre se fonde sur:

- La mise en oeuvre d'un livret de compétences
- Le renforcement du partenariat avec les parents autour d'actions de maîtrise de la langue
- Un accompagnement fort des enfants dans leur métier d'élèves
  - Méthodologie
  - Aide aux devoirs
  - Pratiques culturelles
  - PPRE, RASED, CLIN, SAS...
- La maîtrise des principaux éléments mathématiques et scientifiques
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- L'appropriation de références culturelles et artistiques communes
- Le renforcement des liens entre les parents et l'école

### Article 4 : moyens mobilisés.

Afin d'assurer le succès de son projet, le réseau bénéficie des moyens attribués dans le cadre de la dotation ordinaire et des moyens complémentaires attribués au titre de la dotation départementale de l'éducation prioritaire.

Moyens supplémentaires au titre du classement "Ambition - Réussite" garantis sur la durée du contrat

en postes d'enseignement : 4

en assistants pédagogiques (demi-postes) : 10

En outre, le réseau bénéficie d'un accompagnement renforcé des corps d'inspection et du Pôle Académique de Soutien à l'innovation (PASI), de ressources spécifiques à l'éducation prioritaire et de modules de formation adaptés à son projet,

.....

Le Recteur de l'Académie Y

L'IA-DSDEN du département de

Les responsables du RAR X

L'IEN de circonscription

Le Principal du collège.

**ANNEXE 6 : Extraits de la note de suivi des réseaux "ambition réussite" de l'académie Y produite par l'IGEN et l'IGAENR  
(février 2007)**

1) Mise en œuvre de la politique

(.....)

1.4.) suivi des réseaux

(.....)

c) scolaire et hors temps scolaire

Ce point invite à considérer la question de l'articulation entre l'action des enseignants dans le cadre des établissements scolaires et celle d'associations d'accompagnement et de soutien scolaire ; cette question, comme d'autres, n'est pas nouvelle et il est clair qu'elle ne se pose pas que dans les réseaux « ambition réussite ». La tension, de ce point de vue, est entre deux écueils: ne pas décourager les initiatives de partenaires potentiels de l'école, d'un côté, et que l'école, de l'autre, ne soit pas « débordée » par un foisonnement d'actions insuffisamment coordonnées et maîtrisées, même si elles mettent en avant l'intérêt invoqué des élèves.

A cet égard, le sentiment nettement exprimé dans l'un des réseaux est que l'affirmation du rôle de son comité exécutif et du primat à donner à l'intérêt pédagogique des élèves a permis de clarifier très opportunément l'apport respectif des uns et des autres et, «*par rapport aux différentes associations, de replacer l'éducation nationale au centre du «jeu» ; il convenait de redéfinir les liens avec les parents et les associations d'accompagnement à la scolarité et de mettre de la cohérence dans cet ensemble* ».

d) suivi d'un parcours individuel de l'école au collège, PPRE

La question du suivi d'un parcours individuel des élèves de l'école au collège n'est certes pas nouvelle, dans les RAR comme ailleurs ; mais elle est, dans l'ensemble, ressentie par les acteurs des réseaux comme un enjeu à prendre plus attentivement en considération ; le concours des professeurs référents et le rôle des comités exécutifs y contribuent, ainsi qu'on le développe dans d'autres paragraphes ; pour autant la portée du *socle commun* par rapport à cet enjeu et à la liaison inter-degrés est encore peu perçue.

S'agissant des PPRE on notera que le recteur a adressé le 25 septembre à l'ensemble des services et corps d'inspection ainsi qu'aux chefs d'établissement une circulaire académique sur ce sujet; les dispositions de cette note de cadrage valent évidemment pour les RAR, notamment; mais, dans les écoles élémentaires et les collèges des réseaux, il y a eu, de fait, une concomitance entre l'arrivée - « déstabilisante » - des professeurs référents et assistants pédagogiques, d'une part, et le développement des PPRE, d'autre part. Certains enseignants, dans les réseaux, ont donc fait comprendre que les incidences de cette simultanéité avaient pu leur poser quelques problèmes, atténués toutefois par le concours que les professeurs référents et les AP ont apporté et apportent, justement, pour l'élaboration et la mise en oeuvre des PPRE.

(.....)

1.5.) suivi pédagogique

a) organisation des enseignements et emplois du temps (horaires de la journée, de la semaine, des disciplines)

Rien n'a véritablement changé en dehors des groupes d'aide et de soutien (AP ou professeurs référents). Les enseignants de mathématiques d'un des collèges visités estiment même judicieux d'utiliser les moyens supplémentaires pour pouvoir continuer à faire ce qu'ils faisaient « depuis toujours » ; l'AP a une classe en charge ainsi que le TZR nouvellement affecté. Les réticences sont telles, dans cet établissement, en Lettres notamment, que les professeurs insistent sur le fait qu'il ne faut pas « briser la structure classe » ; ils ne demandent que des moyens supplémentaires en termes de postes de professeurs, pas d'« assistants pédagogiques » ou de « professeurs référents ». Ce type de commentaire a certes été entendu dans les cinq réseaux, mais plus ou moins « dogmatiquement » et plus ou moins fortement...

## b) contenus d'enseignement, modalités d'enseignement

A propos des contenus d'enseignement et des modalités d'enseignement, il nous a semblé que l'une des questions importantes à considérer était celle de la référence, dans les RAR, au *socle commun de connaissances et de compétences*: quelle place occupe en effet le *socle* dans la réflexion pédagogique des équipes ? On apportera ici plusieurs éléments de réponse à cette interrogation:

- certes, on conviendra en premier lieu que les cinq contrats signés entre les responsables des réseaux et l'autorité académique font référence, explicitement, dans leur partie initiale qui précise le « cadre » dans lequel s'inscrit l'action menée au sein des réseaux, au *socle commun* ; néanmoins, un contrat-type ayant été préparé par l'autorité académique, les réseaux n'ont fait que reprendre à leur compte ces dispositions ;

- actuellement, une réflexion qui serait « partagée » effectivement entre, d'un côté, les équipes de direction (principaux de collège mais aussi directeurs d'école élémentaire) et, de l'autre, les enseignants des écoles et des collèges, sur le *socle commun de connaissances et de compétences* apparaît assez peu avancée dans les RAR. ....

- en fait, et ils le disent eux-mêmes, les enseignants attendent la parution des programmes et la déclinaison des connaissances et compétences du *socle* à différents paliers de la scolarité ;

- ceci étant, même si l'expression de cette attente n'est pas totalement surprenante, on observe cependant que la dimension « contractuelle » que revêt le *socle commun* dans la relation entre l'institution et les élèves qu'elle accueille (ainsi que leurs familles, en « contrepartie » du caractère obligatoire de la scolarité de 6 à 16 ans) n'est que peu perçue au sein des réseaux. Pourtant, étant donné que l'action conduite dans les RAR entend bien se situer, justement, dans un cadre de nature *contractuelle*, on pourrait comprendre que la dimension de même nature que revêt le *socle commun* soit plus immédiatement présente parmi les réflexions pédagogiques des acteurs des réseaux « ambition réussite ».

Le *livret de compétences* reste, lui aussi, un concept sans application concrète, et il ne suscite pas toutes les recherches et les réflexions qu'il mérite. Il faudra bien cependant que, dans les collèges, les IA-IPR informent et mobilisent sur ce sujet les professeurs au début du troisième trimestre car, comme l'a indiqué nettement et à juste titre l'un des IPR référents à l'occasion de l'une des visites, « *il n'est pas envisageable d'attendre davantage* ».

(.....)

### 4) "Figures libres" et qualitatif : appréciation d'ensemble sur la mise en place des réseaux "ambition réussite"

(.....)

#### 4.2.) Des questions dès à présent et pour l'avenir

##### a) *ambition* : quel impact sur la gestion de l'ambition scolaire ?

Pour ce qui concerne l'interrogation sur l'ambition scolaire, le ressenti est le suivant:

- l'impression n'est certes pas générale mais il semble cependant que l'approche mise en avant à travers à la fois la notion de réseau « ambition réussite » et celle de « contrat » puissent contribuer à marquer une rupture par rapport à un certain fatalisme ambiant, là où il existait, avec un discours implicite

- voire explicite - du type: « *nos établissements accueillent depuis des années et des années une proportion conséquente d'élèves en difficulté, le contexte social dans lequel nous exerçons est très défavorisé, l'ambition scolaire de certaines familles est déficiente, etc.* ». Aujourd'hui, l'approche « réseau » et la signature d'un « contrat » induisent probablement une dynamique nouvelle, certes fragile et donc à conforter ;

- il nous semble de la première importance - et nous avons insisté sur ce point auprès des équipes et des responsables des réseaux - que les acteurs des RAR se projettent au-delà du parcours scolaire des élèves en collège; le *socle commun* les invite, assurément, à considérer attentivement *l'ensemble* de la scolarité obligatoire ; mais, pour stimuler autant que possible l'ambition scolaire d'un bon nombre d'élèves et de familles, il est essentiel que la réflexion élargisse son champ à « l'aval », et donc aux différentes voies de

poursuite d'études et de qualification : LEGT, lycée professionnel, apprentissage. C'est la raison pour laquelle, à plusieurs reprises lors de ces visites, les inspecteurs généraux ont suggéré instamment aux comités exécutifs d'inviter à l'occasion de telle ou telle de leurs réunions, les proviseurs des lycées (LEGT et LP) les plus proches de sorte que ces derniers ne soient pas « hors jeu » par rapport à la mise en oeuvre de cette politique ;

- comme on l'a indiqué précédemment, la volonté de stimuler l'ambition scolaire d'un certain nombre d'élèves passe par l'implication en ce sens, autant que possible, de leurs familles, mais aussi par une articulation plus affirmée entre les personnels d'orientation, les professeurs principaux et les professeurs référents et par un suivi rigoureux de l'évolution des indicateurs d'évaluation; il y a certainement, de ce point de vue, des marges de progression à envisager et des modes de concertation régulière à établir de sorte que l'attente et l'atteinte du *résultat* devienne vraiment l'une des composantes du *professionnalisme* des équipes.

b) une *réussite* ? Ou plutôt, quelles conditions pour la réussite ?

A la date de janvier 2007, il serait aventureux - on l'a indiqué plus haut - de se prononcer sur la « réussite » des cinq réseaux visités. Néanmoins, comme le note M. M., IA-IPR de Lettres, dans sa contribution mentionnée antérieurement, *« une appropriation progressive attendue par les enseignants des dispositifs nouveaux a eu lieu ; mais elle demeure encore fragile. On ne peut que les inciter à être partie prenante d'une innovation qu'ils ne doivent pas subir, par les propositions qu'ils peuvent faire à leur chef d'établissement »*.

*« L'innovation », ajoute-t-il dans sa conclusion qui, nous semble-t-il, vaut de façon plus générale, au-delà de la maîtrise de la langue, « doit cependant s'appuyer sur un travail constant, et la nécessité d'équipes fortes, soutenues par la direction de l'établissement comme par l'inspection pédagogique, est évidente pour éviter le découragement. La réflexion, en particulier dans le sens de l'interdisciplinarité dans le domaine de la maîtrise de la langue, peut sans doute être approfondie à l'interne. Elle peut se heurter à la multiplicité des réunions que connaissent les enseignants, mais aussi à la structure du collège, aux pratiques des enseignants d'autres disciplines que le français, et à la perception cloisonnée des disciplines qu'en ont les élèves eux-mêmes. L'enjeu est de taille si l'on veut atteindre les objectifs du socle commun, au premier rang desquels figure à juste titre, et en particulier si l'on songe aux élèves de ces collèges, la maîtrise de la langue française».*

.....